

12/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le deux avril à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Cyriaque LETHUILLIER, Maire.

Date de convocation
25/03/2025

En exercice : 11
Présents : 07
Votants : 08

Etaient présents : Cyriaque LETHUILLIER, Sylvain PAILLETTE, Sophie CAVELIER, Christophe BENAC, Béatrix SUPLICE, Cyrille REMONT, Didier LETHUILLIER, Absents excusés : Alexandra ETENDARD, Nathalie MASUY ayant donné pouvoir à Christophe BENAC, Stéphane LEVASSEUR, Carole COUTURIER,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le président ayant ouvert la séance fait l'appel nominal, il a procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Sylvain PAILLETTE est désigné pour remplir cette fonction.

OBJET : Neutralisation des amortissements des immobilisations

Vu la nomenclature M57

Vu l'article L2321-2 du CGCT qui liste les dépenses obligatoires, et notamment le 28ème point qui rend obligatoire l'amortissement des subventions versées aux communes de moins de 3500 habitants.

Considérant que par délibération en date du 12 avril 2018, la commune a décidé l'amortissement des travaux d'enfouissement des lignes électriques d'un montant de 55 772,27€ sur une durée de dix ans,

Considérant la possibilité offerte de neutraliser les amortissements des subventions d'équipement versées,

Cette neutralisation s'effectuera de la manière suivante :

- Constatation de l'amortissement des biens :
 - Dépense au compte 6811 « dotation aux amortissements »
 - Recette au compte 2804 « amortissement des subventions d'équipement versées »
- Neutralisation de l'amortissement des subventions versées
 - Dépense au compte 198 « neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées »
 - Recette au compte 7768 « neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder à la neutralisation des amortissements des subventions en 2025.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Cyriaque LETHUILLIER

